

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 02-201-1913 relative à l'étude des parasites végétaux et animaux s'attaquant aux plantes utiles coloniales et à la recherche des remèdes à mettre en œuvre.

n° 02-201-1913

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juin 1913

Numéro JO
n° 201 du 31/07/1913

Date du numéro
31 juillet 1913

TEXTE INTÉGRAL

à Monsieur le Gouverneur de la Côte Française des Somalis. L'étude des parasites végétaux ou animaux s'attaquant aux plantes et des mesures à prendre pour préserver les régions non encore atteintes, ainsi que la recherche des méthodes de traitement à mettre en œuvre pour lutter contre les insectes et les maladies qui, chaque année, font perdre des sommes si considérables à l'Agriculture, possèdent pour la zone tropicale une importance qui n'a pas échappé à l'attention du Jardin Colonial. Dès sa création, cet établissement de recherches techniques s'est en effet, mis en relations avec les stations de Pathologie végétale et d'Entomologie du Ministère de l'Agriculture et a pu, par la suite, grâce aux matériaux rassemblés par ses soins et aux enquêtes faites, sur sa demande, dans les Colonies, fournir au regretté D' Delacroix qui jusqu'à sa mort, fut professeur à Nogent, puis à l'Ingénieur agronome André Maublanc, les éléments d'une étude méthodique de la Pathologie végétale coloniale dont on trouve l'exposé complet dans un important ouvrage d'ensemble qui fut d'abord publié dans le bulletin du Jardin Colonial et qui permet déjà de fournir aux planteurs coloniaux de nombreuses et précieuses indications pratiques (1). Les résultats déjà obtenus dans cet ordre d'idées et la nécessité de s'attacher, de plus en plus, en raison du développement de l'Agriculture dans nos colonies, à l'étude de la phytopathologie coloniale, a amené le Jardin Colonial à créer à Nogent une section spéciale d'études des maladies des plantes cultivées qui va permettre avec le concours du Ministère de l'Agriculture en France, et avec la collaboration des administrations techniques locales aux colonies, de rechercher dans des conditions plus satisfaisantes que par le passé les conseils pratiques dont nos planteurs, les agriculteurs indigènes et l'administration elle-même ont absolument besoin pour protéger les plantes utiles de nos possessions d'outre-mer. Les mesures qui viennent d'être prises dans ce but, d'accord avec le département de l'agriculture sont les suivantes: 1° Par décret du 4 mars 1913 le Directeur du Jardin Colonial et le professeur de Pathologie végétale à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture Coloniale ont été nommés Membres de droit du comité consultatif des Epiphyties institué par le décret du 19 février 1912. Ce comité qui, au point de vue phytopathologique comprend les spécialistes les plus autorisés et les plus compétents, pourra, de cette façon, prêter son concours à mon département en ce qui concerne les mesures administratives à prendre pour protéger les colonies contre les insectes ou les maladies nuisibles à l'agriculture. 2 Deux spécialistes, MM. Berthault, ingénieur agricole, Docteur ès-sciences, et Vuillet, ingénieur agronome, préparateur à la station d'Entomologie de Paris, viennent d'être chargés en qualité d'attachés phytopathologiques et sous la direction du Jardin Colonial de s'occuper plus particulièrement le premier de l'étude technique des parasites végétaux et le second des recherches relatives aux parasites animaux. Leurs études, à la fois scientifiques et pratiques auront pour but d'arriver le plus rapidement possible à la connaissance des procédés de protection des plantes cultivées et des méthodes de destruction des parasites les plus efficaces et les moins coûteux à conseiller aux agriculteurs coloniaux. MM. Berthault et Vuillet vont, d'autre part, rassembler à Nogent les indications recueillies dans le monde

entier sur les parasites des plantes utiles des régions chaudes. Grâce à cette nouvelle organisation le Jardin Colonial se trouve donc dès maintenant en mesure de s'occuper dans des conditions aussi satisfaisantes qu'il est permis de le désirer, de l'étude pratique de toutes les affections phytopathologiques qui pourront lui être signalées aux colonies et de fournir aux services agricoles tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour arriver sur place à des résultats pratiques permettant de guider les planteurs. (1) » Les maladies des plantes cultivées dans les pays chauds ” par G. Delacroix, Professeur à l'École supérieure d'Agriculture Coloniale : ouvrage terminé et publié par A. Maublanc, Ingénieur agronome, chef de travaux à la station de Pathologie végétale. — Un volume de 600 pages et 170 gravures comprenant les maladies des caféiers, du théier, du cacaoyer, du cotonnier, etc. M. Maublanc, a en outre, publié dans le bulletin du Jardin Colonial, une étude complémentaire sur les maladies du vanillier.

Pour le Ministre et par ordre, L'Inspecteur des colonies, chef du cabinet X. LOISY.